

N° S202205010



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt deux, le deux mai

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à 20 h 00, sous la présidence de Jacques OBERTI.

Date de convocation : le 25 avril 2022

Etaient présents :

Jacques OBERTI - Bruno CAUBET - Christophe LUBAC - Lucien SORMAIL - Laurent CHERUBIN - Lucía VIDAL - Bruno MOGICATO - Pierre LATTARD - Pascal CHICOT - Jacques SEGERIC - Karine ROVIRA - Xavier ESPIC - Aurélien EVANNO - Didier BELAIR - Olivier CAPELLE - Dominique MARTY - Pablo ARCE - Annie AVEROUS - Djemel BEN SACI - Patrice TOURNON - Véronique BLANSTIER - Laurent BRAAK - Karin PERES HOARAU - Françoise DOISY - André DURAND - Roselyne FEYT - Gérard GARDELLE - Marie-Pierre GLEIZES - Véronique HAITCE - Jean-Luc DIEUDONNE - Yvette LESOIN - Marie-Claire LOOSE - Jean-Daniel MARTY - Thierry OUPLOMB - Denis PAILLARD - Bernard PASSERIEU - Bernard CROUZIL - Gérard ROBERT - Jean-Luc TRONCO - Simon VIGUER - René-Marc WILLEMOT - Pascale MARTINEZ

Absents excusés :

Eric BORRA - Alain CARRAL - Jacques CHARRIE - Divine NSIMBA-LUMPUNI - Véronique MAUMY - Patrick MIGNON - Michèle SEGAFREDO

Pouvoirs :

Dominique SANGAY a donné pouvoir à Bruno MOGICATO - Marie-Pierre DOSTE a donné pouvoir à Karine ROVIRA - Laurent FOREST a donné pouvoir à Roselyne FEYT - Patrice ARSEGUEL a donné pouvoir à Jacques OBERTI - Christine GALVANI a donné pouvoir à René-Marc WILLEMOT - Xavier NORMAND a donné pouvoir à Lucía VIDAL - Jean-François ROUSSEL a donné pouvoir à Jean-Luc TRONCO - Henri AREVALO a donné pouvoir à Karin PERES HOARAU - Fabrice BAUDEAU a donné pouvoir à Laurent CHERUBIN - Sylvie BROT a donné pouvoir à Patrice TOURNON - Sarah DAZA a donné pouvoir à Jacques OBERTI - Elisabeth GIACHETTO a donné pouvoir à Véronique HAITCE - Christophe GILLON a donné pouvoir à Véronique HAITCE - Philippe GOUX a donné pouvoir à André DURAND - Jurgen KNODLSEDER a donné pouvoir à Patrice TOURNON - Marie-José SAVES a donné pouvoir à Pierre LATTARD - Alice MELLAC a donné pouvoir à Jean-Luc DIEUDONNE - Bernard NEVEU a donné pouvoir à Pascale MARTINEZ - Céline VILELA a donné pouvoir à Djemel BEN SACI - Dominique LAGARDE a donné pouvoir à Jean-Luc DIEUDONNE

Secrétaire de séance : Jean-Luc DIEUDONNE

N° S202205010

Nombre de membres : En Exercice : 69 Présents : 42 Votants : 62

Pas de participation : 7 Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Actualisation de la tarification annuelle « adhésion jeunesse »

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante vote les tarifs applicables aux usagers.

L'adhésion annuelle jeunesse permet aux jeunes entre 11 et 17 ans d'accéder aux activités des 5 ALAC (Accueils de Loisirs Associés au Collège) et des 9 espaces jeunes du territoire. Elle donne accès à l'ensemble des structures pendant une année scolaire.

A ce jour, 795 jeunes fréquentent les ALAC et EJ du territoire.

L'adhésion harmonisée a été mise en place en septembre 2015 à hauteur de 10 € par jeune et par an. Considérant qu'un rattrapage est nécessaire, il est proposé d'augmenter cette participation de 50 centimes à compter de la rentrée scolaire 2022, elle passera donc à 10,50 € par jeune et par an.

La commission consultative des services publics locaux a donné un avis favorable à l'unanimité en date du 7 avril 2022.

Il est proposé :

- de voter le tarif de 10,50 € pour « l'adhésion jeunesse » par jeune et par an, applicable à compter de la rentrée scolaire 2022
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'adopter cette délibération.

Le Président,

Jacques OBERTI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES, JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME